

Rapport du promoteur de Justice et Paix de la Province de Toulouse

Fr. Ignace BERTHOT op

Il y a plus d'une trentaine d'années qu'Haïti vit dans des situations de grandes crises : politiques, économiques, sociales, etc. Durant ces années, le pays a connu plusieurs scrutins législatifs ou présidentiels, mises à part les élections de 1990, dont toutes ont été l'objet de contestations. Ces dernières étaient régulièrement accompagnées de groupes de milice ou de gangs armés. Le pays a fait l'expérience de deux missions de paix des Nations unies qui ont pris le relais en 1995 des forces américaines. Ces missions se sont soldées par des échecs. La situation se dégrade progressivement et devient même incontrôlée par le pouvoir étatique. La crise politique est chronique. Dans cette situation chaotique, aucune volonté de la part de la classe politique ne se manifeste en vue d'une solution sincère et vraie. L'intérêt de chacun semble être d'accéder au pouvoir afin de s'enrichir et d'appauvrir davantage le peuple haïtien. De nos jours, il n'y a pas un seul nouvel élu au pouvoir depuis l'expiration du mandat de ses 10 derniers sénateurs, au début du mois de janvier 2023. Il n'y a pas vraiment de volonté de la part d'une grande majorité de politiciens de mettre en œuvre une voie consensuelle pour arriver aux élections démocratiques. Le développement économique et social du pays est hypothéqué par l'instabilité permanente de la crise politique et sécuritaire.

Il nous faut aussi mentionner que le pays connaît depuis toutes ces décennies des crises économiques aigües. Le pays est sous dépendance économique extérieure. L'économie haïtienne est donc, de nos jours, totalement dévastée. Même le secteur privé des affaires est accusé d'être en connivence avec les gangs qui œuvrent pour le compte des cinq plus riches familles du pays afin d'avoir le contrôle et le monopole du marché. Ce phénomène de la criminalisation de l'économie s'est non seulement accru mais génère aussi de nouvelles inégalités sociales. Elles se manifestent au niveau de l'accès à des services sociaux de base par exemple.

Les troubles politiques et l'insécurité entravent à tous les niveaux la circulation des biens, des personnes et des services. Les Haïtiens vivent chaque jour dans ces perturbations. L'insécurité et la violence plongent de plus en plus dans la peur, la terreur et le deuil de nos frères et sœurs. La pénurie des produits pétroliers provoque le dysfonctionnement de presque toutes les activités financières.

Nous pouvons ainsi comprendre qu'il n'y a pas seulement violation des droits humains en Haïti, mais aussi et surtout négation de ces droits humains. Le minimum du droit à la vie n'est pas garanti, alors comment parler de paix et de justice ?

La Paix est une valeur¹. Elle est le fruit de la justice² et se construit progressivement dans la recherche de l'ordre voulu par Dieu. Elle est en effet possible quand tous prennent conscience qu'ils ont la responsabilité de sa promotion. Actuellement, en Haïti comment peut-on faire la promotion de justice et de paix ? Comment expliciter la doctrine sociale de l'Église qui trouve son fondement dans l'Évangile ? Elle devrait être en effet mise en application. Cependant parler de justice et de paix de nos jours est souvent connoté négativement à cause des positions prises en faveur des gangs ? C'est pourquoi il est préférable de parler de négation des droits humains que de violation des droits humains

Dans cette situation, quel est le rôle du promoteur de Justice et Paix de la Province de Toulouse ? Depuis ma nomination comme promoteur de justice et paix, il m'est difficile de poser des actes concrets en Haïti. La situation sociale devient en effet de plus en plus désespérée. Des crises et des problèmes multiples apparaissent comme des handicaps majeurs à la promotion des droits humains. Le pays connaît une montée fulgurante d'insécurité, de kidnappings, de harcèlements, de violences sexuelles, de viols, de déplacés internes et externes en quête de sécurité, de coupures des routes nationales principales. L'accès aux besoins de base est bloqué (eau, nourriture, services d'assainissement). Tout cela montre combien, il est urgent de faire face à cette crise humanitaire. On pourrait même se demander s'il est possible de se sortir de là sans une aide internationale concrète et ciblée. On est dans l'urgence humanitaire.

Les brutalités de la violence que le peuple subit sont des actions de terroristes qui sèment « la haine, la mort, le désir de vengeance et de représailles³. La violence criminelle des gangs en Haïti atteint des niveaux jamais vus dans le pays depuis quelques années. Ceux-ci font régner un climat de terreur permanent. La crise politique chronique et l'insécurité, la corruption des détenteurs du pouvoir font que le pays devient un enfer. Comme l'État est inexistant, il est livré aux mains des gangs qui sèment les troubles, la terreur et la criminalité. L'un des moyens utilisé pour avoir des sources de financement est le kidnapping, et grâce à ce financement ils achètent des armes de gros calibre et des munitions. La fréquence des enlèvements contre des rançons très élevées s'intensifient sans cesse. L'espérance de vie en Haïti est à présent pour 24 heures renouvelables.

On pourrait dire qu'il y a du pain sur la planche pour un promoteur de Justice et Paix. Cependant ce n'est pas simple de réaliser actuellement un travail de terrain. Le droit à la liberté de se mouvoir est presque inexistant. On est complètement bloqué chez soi. Celui qui sort de chez lui ne sait pas s'il va revenir. De plus, la méfiance règne partout. Dans ce contexte si difficile, il n'est pas propice d'aller rencontrer des personnes.

Si cette situation paralyse une partie de mon travail de justice et paix dans le pays, je noue cependant des contacts et je réfléchis avec d'autres entités de l'Ordre sur ces questions : entités européennes, latino-américaines, caribéennes et avec l'Eglise d'Haïti. Comme promoteur de la

¹Cf. Jean-Paul II, *Message pour la journée Mondiale de la Paix, 1986*

²Cf. Paul VI, *Message pour la journée Mondiale de la Paix, 1972*

³Cf. Catéchisme de l'Eglise Catholique, 2297

province de Toulouse, il paraît important de travailler en synergie avec ces instances dans la mesure du possible.

Il faut commencer par dire que la Commission Internationale Dominicaine de Justice et Paix dans l'Ordre nous demande de travailler sur les thèmes de l'Écologie avec *Laudato si*, de la migration (les déplacements forcés), et sur le mois dominicain pour la paix. Elle a choisi la région de l'Amazonie pour le Mois Dominicain pour la Paix de cette année. Cela sensibilisera toute la famille dominicaine du monde à la situation de cette région. Il y aurait éventuellement des propositions ou des recommandations à faire pour ce mois dédié à la paix.

Avec les promoteurs européens, les échanges sont enrichissants. Ils se font par zoom, par mail, par WhatsApp. Il y a eu une première rencontre sur zoom, le 8 mars dernier, mais le décalage horaire ne m'a pas permis d'y participer. Du 27 au 30 juin, il y aura en présentiel une autre rencontre à Malte. Il est prévu que j'y intervienne via zoom.

Avec les promoteurs de l'Amérique Latine et des Caraïbes, nous avons beaucoup d'interactions. Pour rendre plus facile notre travail, cinq commissions ont été créées et chacune avec des tâches spécifiques. Des rencontres avec tous ces promoteurs ont déjà eu lieu sur zoom, ainsi qu'en commissions ou petits groupes.

Nous sommes en train d'identifier des thèmes communs : la démocratie, les déplacements forcés des populations (migration), la pauvreté, la vulnérabilité, la nécessité de prêcher la vérité, la protection de l'environnement, l'Amazonie, la corruption et l'injustice sociale, la justice légale et l'état de droit, la construction de la paix, etc.

- 1) Il nous paraît important d'instituer un jour de l'année en souvenir du fr. Francisco de Vitoria.
- 2) Beaucoup de réflexions sont déjà entamées à propos du mois Dominicain pour la paix en relation avec les propositions de la Commission Internationale Dominicaine de Justice et Paix.

Avec des responsables de Justice et Paix de l'Église d'Haïti, plusieurs rencontres ont été réalisées. La crise d'insécurité dans le pays paralyse totalement les actions de justice et paix. J'ai eu très peu de rencontres avec les responsables de la commission nationale, ou avec la commission de l'archidiocèse de Port-au-Prince, ou encore avec celle des Cayes (Sud). Toutes ces commissions sont en train de vivre la même situation. De nos jours, la méfiance, les déplacements internes forcés, la faim, l'éducation, l'insécurité, les enlèvements, la dégradation de l'environnement, la coupure des villes, la multiplication de groupes de gangs, l'inexistence totale de l'Etat sont des préoccupations majeures de justice et paix.

Selon les prescrits du catéchisme : « une guerre d'agression est intrinsèquement immorale. Dans les cas tragiques où elle éclate, les responsables d'un État agressé ont le droit et le devoir

d'organiser leur défense en utilisant notamment la force des armes »⁴. Ainsi si la population haïtienne, sans droit et sans justice, est atrocement agressée par les gangs armés, peut-elle répondre avec la violence pour se défendre face à ses agresseurs ? Depuis quelques jours le peuple cherche à se défendre. On parle souvent de légitime défense. Comme l'État est inexistant et même en connivence avec les gangs, il est question de voir si l'exercice du droit à une telle défense peut garantir les conditions de la paix. De plus, les conséquences des violences rendent difficiles le chemin d'une véritable réconciliation. L'une des parties en effet agit comme des terroristes et ferme toute possibilité au dialogue. Si la violence et la paix ne peuvent cohabiter, c'est parce que Dieu n'habite pas là où il y a la violence⁵. La paix est en effet un don divin offert à l'humanité. Voilà pourquoi la promotion pour la paix ne va jamais à l'encontre de l'annonce de l'Évangile⁶. Elle se fonde donc sur la bonne relation, sur la communion entre les hommes.

Pour finir, il faut dire d'une part que nous sommes en train de travailler sur un petit projet de formation éducatif à Justice et Paix, destiné à des réseaux existants que nous pensons atteindre plus facilement. Il est difficile pour le moment de créer des réseaux nouveaux. Il s'agit d'une formation qui cherche à montrer que le droit de chacun vise à promouvoir la vie, la dignité qui appartient à chaque être humain⁷. Notre prétention est de faire prendre conscience que notre premier droit est la vie⁸. Ce qui conduit à la paix est l'organisation d'un ordre juridique stable, la sauvegarde de l'environnement, la mise en place des services essentiels aux personnes. D'autre part je dois dire aussi que j'ai été en République Dominicaine afin de rencontrer le responsable de justice et paix. Cela m'a permis de constater le travail des frères et de réfléchir sur la possibilité de mener des actions communes. C'était une rencontre très enrichissante.

⁴Cf. Catéchisme de l'Eglise Catholique, 2265.

⁵ Cf. 1 ch 22,8-9

⁶ Cf. Ac 10,36

⁷ Cf. Concile Œcuménique Vatican II, Const. Past. *Gaudium et spes*. 27 .

⁸ Jean Paul II, Encycl. *Evangelium vitae*, 2.